



SECTION E: DRESSAGE ET PARADRESSAGE

NOTE DE CLARIFICATION 2026

ENTRANT EN VIGUEUR LE 1ER MAI, 2026 – MODIFIÉ LE 10 JUIN 2026

REMARQUE :

Les règles suivantes ont fait l'objet de précisions pour la saison 2026.

Ces précisions faisant actuellement l'objet d'un examen en vue de la mise à jour des règlements pour 2027, AUCUNE modification n'a été apportée aux règlements de la section E publiés sur le site web d'Equestrian Canada.

Modifié le 10 juin 2026

CHAPITRE 3 GÉNÉRALITÉS

[...]

ARTICLE E 3.11.9 NOMBRE MAXIMUM DE NIVEAUX/REPRISES/ÉPREUVES PAR CHEVAL PAR JOUR

1. Couple cavalier-cheval :

1. Épreuves d'équitation, épreuves Étoiles montantes, épreuves de modèle et allures, épreuves de niveau Initiation et Entraînement, épreuves de Premier niveau et de Deuxième niveau, épreuves de grade I et de grade II, épreuves Enfants, Poneys et 4 et 5 ans de la FEI, et toutes les reprises nationales de paradressage : les couples cavalier-cheval ne peuvent concourir qu'à deux (2) niveaux consécutifs au choix et à un maximum de trois (3) reprises par jour, incluant les reprises libres. Les épreuves en main sont exemptées de cette règle.

2. Épreuves de Troisième niveau et de Quatrième niveau, épreuves Juniors FEI, épreuves de grade III, IV et V FEI, et épreuves pour 6 et 7 ans de la FEI : les couples cavalier-cheval ne peuvent concourir qu'à deux (2) niveaux consécutifs au choix et à un maximum de deux (2) reprises par jour, incluant les reprises libres. Les épreuves en main sont exemptées de cette règle.

Exception : Les couples cavalier-cheval peuvent également concourir dans une épreuve d'équitation ou une épreuve Étoiles montantes.

3. Épreuves Jeunes cavaliers, Prix St-Georges, Intermédiaire I, Intermédiaire II, Intermédiaire A, Intermédiaire B, Grand Prix U25 et Grand Prix de la FEI : les couples cavalier-cheval peuvent participer à un maximum d'une (1) reprise par jour, incluant les reprises libres. Les épreuves en main sont exemptées de cette règle.

~~Exception : Les couples cavalier-cheval qui participent à une division Jeunes cavaliers FEI peuvent participer à une reprise libre Jeunes cavaliers FEI ainsi qu'à une reprise technique Jeunes cavaliers FEI par jour.~~

Amendement - L'exception ci-dessus est rétablie et a été précisée comme suit :

Exception : Les couples cavalier-cheval qui participent à une division Jeunes cavaliers FEI ou FEI Grand Prix U25 peuvent participer à une reprise libre Jeunes cavaliers FEI ou FEI Grand Prix U25 ainsi qu'à une reprise technique Jeunes cavaliers FEI ou FEI Grand Prix U25 par jour.

Exception : les couples cavalier/cheval peuvent, en plus de ce qui précède, participer à une épreuve d'équitation ou à une épreuve du programme d'équitation Étoiles montantes.

Amendement – L'exception de 2026 a été supprimée

~~Exception valable uniquement pour 2026 : les couples cavalier/cheval concourant dans la catégorie Jeunes cavaliers FEI/U25 FEI, lors d'un concours d'une journée, peuvent participer à une épreuve de libre Jeunes cavaliers FEI /U25 FEI en plus d'une épreuve technique Jeunes cavaliers FEI/U25 FEI par jour.~~

2. Cheval ou poney :

1. Épreuves d'équitation, épreuves Étoiles montantes, épreuves de modèle et allures, épreuves de niveau Initiation et Entraînement, épreuves de Premier niveau et de Deuxième niveau, épreuves de grade I et de grade II, épreuves Enfants, Poneys et 4 et 5 ans de la FEI, et toutes les reprises nationales de paradressage : les chevaux peuvent participer à un maximum de trois (3) reprises par jour.

Exception : pour les compétitions de niveau Bronze uniquement – Un cheval ou un poney partagé peut concourir dans les épreuves d'équitation, du programme Étoiles montantes, de Matériale, d'initiation et de formation, dans la limite de quatre épreuves par jour, étant entendu que le cheval ou le poney ne peut pas concourir contre lui-même.

2. Épreuves de Troisième niveau et de Quatrième niveau, épreuves Juniors FEI, épreuves de grade III, IV et V FEI, et épreuves pour 6 et 7 ans de la FEI : les chevaux peuvent participer à un maximum de deux (2) reprises par jour, incluant les reprises libres.

Exception : un cheval qui est partagé par un cavalier de dressage et un cavalier de paradressage de grade I ou II peut, dans certaines situations, participer à un maximum de trois (3) reprises par jour.

Exception : Les chevaux ou les poneys peuvent également participer à une épreuve d'équitation et à une épreuve Étoiles montantes.

3. Épreuves Jeunes cavaliers, Prix St-Georges, Intermédiaire I, Intermédiaire II, Intermédiaire A, Intermédiaire B, Grand Prix U25 et Grand Prix de la FEI : les couples cavalier-cheval peuvent participer à un maximum d'une (1) reprise par jour. Exception : un cheval qui est partagé par un cavalier de dressage et un cavalier de paradressage de grade I ou II pourrait participer à un maximum de deux (2) reprises par jour.

Remarque : La limite quotidienne de reprises s'applique également lorsque des compétitions de différents niveaux de sanction se déroulent lors de la même compétition, par exemple une compétition Bronze et Or, ou Bronze, Argent et Or, etc.

Exception : Les chevaux ou les poneys qui participent à une division Jeunes cavaliers FEI/U25 FEI lors d'une compétition d'une journée peut prendre part à une épreuve de peuvent participer à une reprise libre Jeunes cavaliers FEI/U25 FEI ainsi qu'à une reprise technique Jeunes cavaliers FEI/U25 FEI par jour.

Amendement - L'exception ci-dessus a été modifiée comme suit :

Exception : Les chevaux ou les poneys qui participent à une division Jeunes cavaliers FEI ou FEI Grand Prix U25 /U25 FEI lors d'une compétition d'une journée peuvent prendre part à une épreuve de peuvent participer à une reprise libre Jeunes cavaliers FEI ou FEI Grand Prix U25 /U25 FEI ainsi qu'à une reprise technique Jeunes cavaliers FEI ou FEI Grand Prix U25 /U25 FEI par jour.

Exception : un cheval ou un poney peut, en plus de ce qui précède, participer à une épreuve d'équitation ou à une épreuve du programme d'équitation Étoiles montantes.

[...]